



L'adresse de mon compteur

**Syndicat des Eaux des Abrets**

424 rue Gambetta  
38490 LES ABRETS EN DAUPHINE  
Horaires d'ouverture :  
du lundi au jeudi 9h 12h / 14h 17h  
vendredi 9h 12h  
04 76 32 06 68  
contact@seabrets.fr  
**SERVICE ASTREINTE :**  
06 80 87 24 78 ou 06 80 87 24 80  
en dehors des heures d'ouverture de bureau

Expéditeur SERV GESTION COMPTABLE LA TOUR DU PIN  
46 RUE PIERRE VINCENDON  
38351 LA TOUR DU PIN

Destinataire

L'adresse à laquelle mes factures sont envoyées

**GESTION DES PAIEMENTS**

SERV GESTION COMPTABLE LA TOUR DU PIN  
46 rue Pierre Vincendon  
38351 LA TOUR DU PIN  
04 74 83 29 29  
sgc.la-tour-du-pin@dgfip.finances.gouv.fr

**VOTRE FACTURE D'ESTIMATION DU 12/02/2024**

Réf. facture : 2024-EA-00-20457	<b>Mon numéro de facture</b>	Détails au verso
<b>Consommation du 30/03/2023 au 17/07/2023</b>		<b>20 m<sup>3</sup></b>
■ DISTRIBUTION DE L'EAU		65,70€
■ COLLECTE ET TRAITEMENT EAUX USEES		89,84€
■ ORGANISMES PUBLICS		9,64€
<b>Total facture TTC</b>		<b>165,18€</b>

**PAIEMENT EN LIGNE**

Connectez-vous 7j/7 et 24h/24 sur [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr), en saisissant les informations PAYFIP :  
- Identifiant structure publique : 3210  
- Référence : 2024-EA-00-20457

**Montant TTC** Date limite de paiement : 25/03/2024 **165,18 €**

Mes identifiants de paiement en ligne

**MESSAGE(S)**



**Les moyens de paiement mis à votre disposition pour votre règlement sont :**

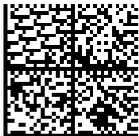
- **En espèces** (dans la limite de 300€) ou en **Carte bancaire**, muni du présent avis, auprès d'un buraliste agréé (liste consultable sur le site [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite))
- **TIP SEPA** : Joindre un RIB si vos coordonnées bancaires ne figurent pas sur le TIP ou si elles ont changées. Dater et signer le TIP sans modifier le montant, et retourner le dans l'enveloppe fournie.
- **Virement bancaire** : A la trésorerie sur l'IBAN : FR21 3000 1008 79G3 8600 0000 046 BIC : BDFEFRPPCCT
- **En ligne** : Connexion sur le site [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) et renseigner l'identifiant structure publique et la référence de la facture
- **Prélèvement automatique**, mensuel ou à échéance de la facture.
- **Chèque bancaire** : retourner le volet TIP SEPA et votre chèque libellé à l'ordre du Service de Gestion Comptable de la TOUR DU PIN dans l'enveloppe fournie, à l'adresse du centre d'encaissement.

**Les moyens de paiement**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.  
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE



**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA038123011000000000002045724  
ICS : FR69ZZZ162795  
Référence : 2024 225 20457 Q **Montant : 165,18 €**  
Créancier : SYNDICAT DES EAUX DES ABRETS

CENTRE ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
TSA 61110  
78924 YVELINES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

011010500243

941133000175 36150000000000204570381234985706 16518

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION	COMMENTAIRE
H20UA414931	128 (relève radio le 29/03/2023)	148 (estimée le 17/07/2023)	20 m <sup>3</sup>	CONSOMMATION ESTIMEE

Total conso : 20 m<sup>3</sup>

## FACTURE DÉTAILLÉE

	Période facturée	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>				<b>62,27 €</b>		<b>65,70 €</b>
Abonnement	01/07/2023-31/12/2023	184 j.	33,27 €	33,27 €	5,50 %	35,10 €
Redevance proportionnelle à la consommation	30/03/2023-17/07/2023	20 m <sup>3</sup>	1,38 €	27,60 €	5,50 %	29,12 €
Redevance de prélèvement	30/03/2023-17/07/2023	20 m <sup>3</sup>	0,07 €	1,40 €	5,50 %	1,48 €
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT EAUX USEES</b>				<b>81,67 €</b>		<b>89,84 €</b>
Abonnement	01/07/2023-31/12/2023	184 j.	45,87 €	45,87 €	10,00 %	50,46 €
Redevance proportionnelle à la consommation	30/03/2023-17/07/2023	20 m <sup>3</sup>	1,79 €	35,80 €	10,00 %	39,38 €
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>9,00 €</b>		<b>9,64 €</b>
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	30/03/2023-17/07/2023	20 m <sup>3</sup>	0,29 €	5,80 €	5,50 %	6,12 €
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	30/03/2023-17/07/2023	20 m <sup>3</sup>	0,160 €	3,20 €	10,00 %	3,52 €

Prix du m3 TTC hors abonnement : 3,98 € (soit 0,00398 € / L)

Montant facturé **152,94 €** Montant TTC **165,18 €**Tous les résultats sur la qualité des eaux souterraines sont consultables sur les sites : [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr) ou [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)**TITRE EXECUTOIRE** : En application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales pris, emis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966 par le décret n°81-362 du 13 avril 1981 relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics locaux.

## VOIE DE RECOURS :

Vous pouvez, dans un premier temps, saisir le Médiateur de l'Eau, à l'adresse suivante: BP 40 463 - 75356 Paris Cedex 06 ou directement en ligne sur le site [www.mediation-eau.fr](http://www.mediation-eau.fr). Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent titre (Article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement :

- le Tribunal de proximité pour les litiges portant sur une somme inférieure à 4000 euros
- le Tribunal d'Instance pour les litiges portant sur une somme comprise entre 4000 et 10000 euros
- le Tribunal de Grande Instance pour les litiges sur une somme supérieure à 10 000 euros

## INFORMATIONS :

- SIRET : 25380001500013

Montant TTC **165,18 €** Date limite de paiement : 25/03/2024

## Détail de la TVA

	HT	TVA	TTC
TVA 5,5%	68,07	3,75	
TVA 10,0%	84,87	8,49	
Total	152,94	12,24	165,18